

**CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS
SOLITAIRE EQUIPAGE,
29er**

LA ROCHELLE

25 au 28 août 2023

INSTRUCTIONS DE COURSE

Incluant l'avenant#1 publié le 25 Août à 11h00

IC modifiée : Annexe parcours

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.
La mention [SP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle sera, à la discrétion du jury, une pénalité standard.

1. REGLES.

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV), incluant l'annexe T (Conciliation)
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 **(DP)** Identification des 3 premiers aux classements généraux

Les trois bateaux avec le meilleur classement général devront, quand ils sont en course, à partir du samedi 26 août porter, à partir du départ sur l'eau et jusqu'au retour à terre le lycra suivant : Premier/Jaune – Deuxième/Bleu – Troisième/Rouge. Les lycras seront fournis par l'AO et distribués sur le podium, à l'ouverture de l'émargement. Les lycras seront rendus lors de l'émargement retour.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera publiée au plus tard une heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20H00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le site officiel du championnat <https://evenements.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/>
- 3.2 Le PC course est situé au 2^{ème} étage du bâtiment La Rochelle Nautique [téléphone Christophe GAUMONT 06 60 04 81 02].

4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés aux mâts de pavillons situés devant le club.
 - **Mât identifié par un pavillon avec lettre A**
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **45 minutes** après l'affalée de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 5.3 *(DP)* Autorisation de mise à l'eau :
Les concurrents doivent rester dans leurs parkings respectifs jusqu'à l'envoi du pavillon D du code international.
Le pavillon D et le pavillon de classe ou de série envoyés à terre signifient : « Les concurrents de cette classe ou série peuvent quitter leur parking et rejoindre leur zone de course ». Le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de **45 minutes** après l'envoi de ces pavillons.
- 5.4 *(NP)* *(SP)* Stationnement sur les aires de mise à l'eau :
 - (i) Les bateaux ou remorques ne doivent pas stationner sur les aires de mise à l'eau.
 - (ii) En cas d'infraction constatée, le concurrent fautif recevra :
 - A la première infraction, après instruction, un avertissement.
 - A la deuxième infraction, après instruction, une pénalité de 5 points sur la course la plus proche de l'infraction.
 - A la troisième infraction, sans instruction, une disqualification à la course la plus

proche de l'infraction (ceci modifie la RCV 63.1).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Jours de course :

Date	Horaires	Classe(s)
25/08	08h30 / 11h00 Confirmation des inscriptions	29er
25/08	10h00 : Briefing entraîneurs 13h00 1 ^{er} signal d'avertissement Cérémonie d'ouverture 18h00	29er,
26/08	11h00 1 ^{er} signal d'avertissement 19h00 : Conférence : Performance & relations humaines (présence obligatoire)	29er
27/08	11h00 1 ^{er} signal d'avertissement	29er
28/08	11h00 1 ^{er} signal d'attention Palmarès dès que possible après les courses	29er

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore deux minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.3 Trois courses sont programmées chaque jour. Une 4^{ème} course pourra être programmée en cas de retard sur le programme. Les concurrents seront prévenus par un avenant affiché la veille sur le tableau officiel.

6.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h00.

7. PAVILLONS DE CLASSE

7.1 Les pavillons de série sera le suivant :

Séries	Signe distinctif	Couleur du pavillon
29er	29er Noir	Blanc

8. ZONE DE COURSE

8.1 Les zones de course sont décrites en annexe

8.2 Zone de course

La zone de course est définie comme la zone s'étendant à 100 mètres au-delà de toute partie du parcours dans laquelle un bateau peut être en course.

8.3 **[NP] [DP]** Traversée des autres zones de course

Les bateaux rejoignant ou quittant leur zone de course ne doivent pas pénétrer dans les autres zones de course, mais naviguer à l'écart.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

9.3 Un parcours LONGUE DISTANCE pourra être organisé. Le comité de course en informera les concurrents par mise en ligne la veille avant 20H00. Le parcours à effectuer pourra être détaillé à l'occasion d'un briefing coureur le jour de cette Longue Distance, si les conditions sanitaires le permettent.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques de parcours, de changement, de départ et d'arrivée sont définies en annexes parcours.
- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.
- 10.3 En cas d'absence d'une des marques d'une porte et sans possibilité de remplacer cette marque, la marque restante est à contourner en la laissant à bâbord.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.2 *[DP]* *[NP]* Bateaux en attente : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. La zone de départ est définie comme la zone s'étendant à 100 mètres au-delà de chaque extrémité et sous le vent de la ligne de départ.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle doit l'être par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau arrivée et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Action du jury sur l'eau : L'annexe jugement semi-direct s'applique et, si les règles de classe le prévoient, les exigences de la RCV P5 s'appliquent à la règle SD4.
- 15.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité discrétionnaire (DPI).
- 15.3 La RCV44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 *[NP]* Le temps limite pour le premier pour finir les courses est de 60 mn
Le temps cible pour que le premier bateau ayant effectué le parcours est de 30 mn
Le temps limite pour finir la course après l'arrivée du 1^{er} bateau ayant effectué le parcours est de 15 mn.
- 16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps limite après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5)

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Les avis du jury seront publiés sur le site :
<https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Chpt%20de%20France%20Espoirs%20%20Solitaire%20Double%20Equipage%202023>
- 17.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.
- 17.3 Les formulaires de réclamations sont disponibles aux lieux d'emargement et au secrétariat du jury situés au 1er étage du bâtiment associatif. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent être déposées au secrétariat du jury dans le temps limite prévu.

- 17.4 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au 1er étage du bâtiment associatif. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.6 Dans les RCV 62.2(a) et 66.2(a), remplacer « lors du dernier jour programmé de la course » par « lors du dernier jour programmé de la phase qualificative ou de la course »
Instructions immédiates : avec accord de toutes les parties, une instruction pourra avoir lieu sans attendre l'heure de convocation, dès lors que le jury estimera que les conditions de la RCV 63.2 sont remplies.

18 CLASSEMENT

- 18.1 3 courses devront être validées pour valider le championnat.
- 18.2 Si plus de 3 courses ont été validées, le score de chaque bateau sera le total des scores de ses courses en retirant son plus mauvais score.

19 REGLES DE SECURITE

- 19.1 Un émargement pourra être mis en place. Dans ce cas un pavillon E sera envoyé au mat de pavillon.
- 19.2 **Matériels de sécurité : (DP)**

Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe et par la réglementation en vigueur.

(i) chaque bateau devra être équipé d'un bout de remorquage flottant d'une longueur minimum de 8 mètres et d'un diamètre minimum de 8 mm capable de résister aux efforts dynamiques de remorquage.

(ii) Le port obligatoire d'un équipement individuel de flottabilité, en bon état (E I F) présentant un niveau de performance d'au moins 50N de flottabilité en conformité aux normes de la division 240 -2.03 est obligatoire. Celui-ci devra être porté depuis la mise à l'eau du bateau jusqu'à son retour à terre.

(iii) Quand un membre d'équipage est embarqué sur un bateau accompagnateur, le port d'un EIF est recommandé mais n'est plus obligatoire.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé par le comité de course (ou le Directeur de Course) sans l'approbation préalable par écrit du comité de sélection (Vice-Président en charge des Pratiques Sportives, le délégué technique de l'évènement).
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit :

29er – Flotte Partagée Habitable	Pavillon lettre A,
Bateaux Jury	Pavillon Jaune JURY,
Bateau Comité Technique	Pavillon Bleu JAUGEUR.

23. Entraîneurs / accompagnateurs

- 23.1 *[DP] [NP]* Seuls les entraîneurs / accompagnateurs accrédités par leur ligue et l'AO pourront intégrer les zones de courses.
- 23.2 Les entraîneurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

- 23.3 *[DP] [NP]* Les bateaux entraîneurs doivent être identifiés par un sticker blanc. Ceux-ci seront remis aux entraîneurs, accrédités par l'AO, au moment de la confirmation de leur inscription. Une réunion entraîneur est prévue le 24/08 à 10h.
- 23.4 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.5 Sécurité
- 23.5.1 les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par le pilote et les passagers
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Un moyen d'effectuer des signaux sonores
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute à la mer
- 23.5.2 Le coupe circuit doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche
- 23.5.3 Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, y compris toute demande concernant l'assistance
- 23.5.4 Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation, en particulier le respect des limitations de vitesse

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

Cette épreuve est estampillée « régata propre » et respecte les engagements écoresponsables de la FFVoile (démarche détaillée sur le tableau officiel).

Des poubelles seront en nombre suffisant sur le parking pour que les concurrents puissent jeter leurs débris.

Opération « parking propre »

Lorsque les pavillons Z et aperçu seront envoyés à terre avec deux signaux sonores, toutes les courses seront retardées tant que le parking bateaux et les zones de mise à l'eau n'auront pas été nettoyés.

Les concurrents devront alors se conformer aux consignes de l'organisateur pour remettre le site en état.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans l'enceinte du club de La Rochelle Nautique.

26. PRIX et TITRES DECERNES

- 26.1 Les titres seront décernés sous réserve du minima d'inscrit(e)s défini dans le tableau ci-dessous.
- 26.2 La liste des titres attribués sera affichée au tableau officiel d'information à la clôture des inscriptions et avant la publication des premiers résultats.

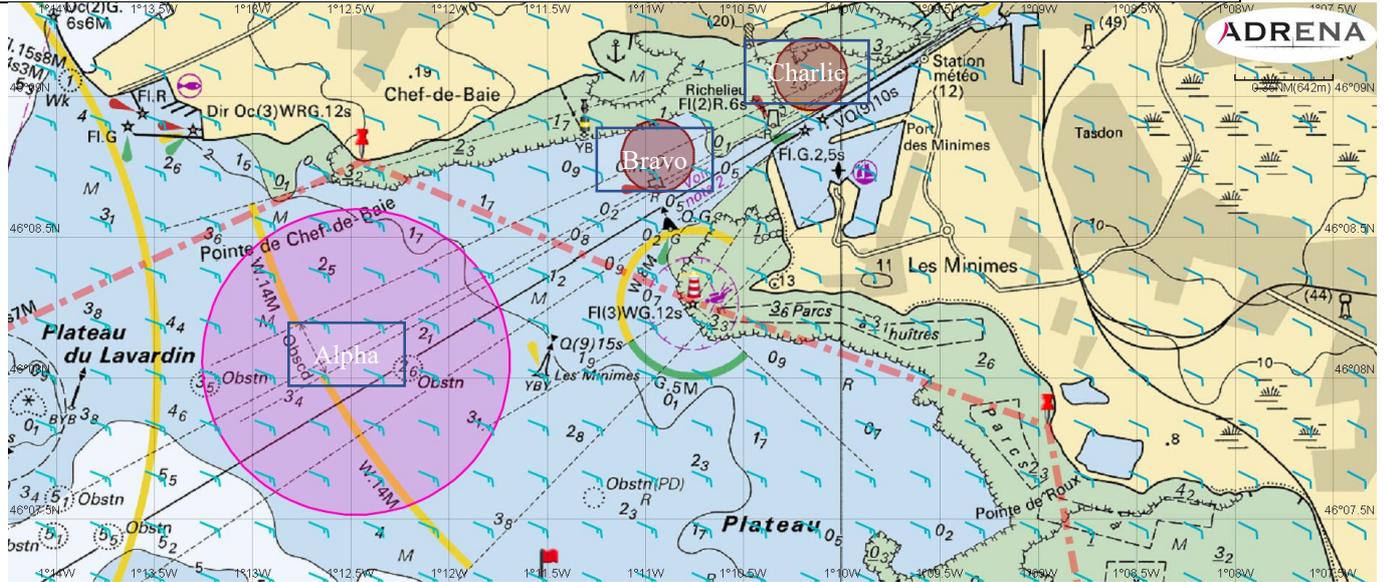
Titres Champion(ne)(s) de France	Minima
29er	15

- 26.3 Si le minima de participation n'est pas atteint, le titre ne sera pas attribué et l'épreuve sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4.
- 26.4 Les trois premiers équipages de chaque catégorie validée recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.
- 26.5 Le premier équipage féminin et le premier équipage U17 seront récompensés

Arbitres désignés :

Président Comité de Course 29er : Christophe GAUMONT
 Président Comité Technique : Gilles MARTIN
 Présidente du jury : Corinne AULNETTE

ZONES DE COURSE



Zone	Position	Diametre
Alpha	46°07,620 N 001°12,950 W	1,1NM
Bravo	46°07,537 N 001°10,721 W	0,5NM
Charlie	46°06,316 N 001°10,414 W	0,5NM

Point de débarquement en cas d'urgence



ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE-SCHEMAS DES PARCOURS

- Si une marque d'une porte est manquante, la marque restante doit être contournée et laissée à bâbord.
- Pour toutes les séries, la marque de départ sera soit un bateau viseur arborant un pavillon Orange, soit une bouée BLANCHE

29er

Marques de parcours :

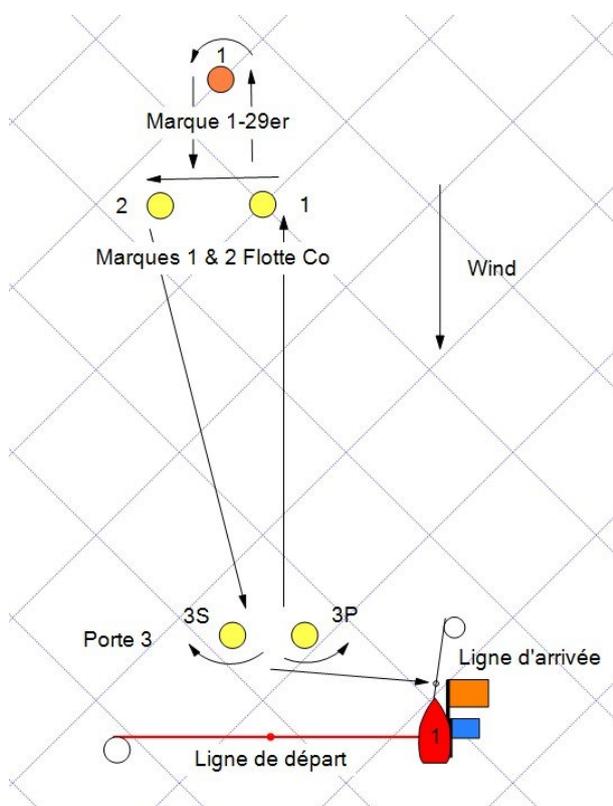
La marque de parcours 1 est une bouée cylindrique **ORANGE**.

Les marques de parcours 3S/3P sont des bouées cylindriques **JAUNES**.

La marque de changement de parcours est une bouée cylindrique **BLANCHE**

La marque d'arrivée est une bouée cylindrique **BLANCHE**.

Les marques 1, 2 et 3P sont à contourner en les laissant à bâbord.



Canal VHF 06

Parcours 1 -Flamme numérique N°1

Départ, 1 - Porte (3S/3P) - 1 – 3P – Arrivée

Parcours 2 – Flamme numérique N°2

Départ, 1 - Porte (3S/3P) - 1 – Porte (3S/3P) - 1 - 3P – Arrivée